Opération Tranquillité Absence (OTA)

Partez l’esprit léger ! Vous vous absentez plusieurs jours de votre domicile ? La Ville vous propose de bénéficier gratuitement de l’OTA.

Ce dispositif permet à la Police municipale, en lien avec la Police nationale, de surveiller votre habitation pendant votre absence.

Comment ça fonctionne ?

Après votre inscription auprès de la Police municipale, des patrouilles régulières seront organisées autour de votre domicile pour prévenir tout risque de cambriolage ou d’intrusion.

En 2025, 41 domiciles meulanais ont été surveillés sans qu’aucun incident ne soit constaté. Une preuve de l’efficacité et de la vigilance des forces de l’ordre.